

Le 12 avril 2016

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 AVRIL 2016

Vu les articles L.712-1 et L.712-3 du code de l'éducation,

Vu les statuts de l'université de Cergy-Pontoise.

Extrait de procès-verbal n° 7

Renouvellement de la commission permanente des moyens (CPM)

Monsieur GERMINET soumet à l'approbation des membres du conseil d'administration les candidatures suivantes pour siéger à la commission permanente des moyens :

- 2 représentants du collège A : Pascal BELAN et Nadège LUBIN-GERMAIN
- 2 représentants du collège B : Diana BURGOS-VIGNA et Arnaud NICOLLON DES ABBAYES
- 1 représentant du collège BIATSS : Laurent FORTIN
- 2 représentants du collège usagers : Joséphine FRAYSSE et Nawel BOULAKDAM
- 1 personnalité extérieure : Marième N'DIAYE

Approbation à l'unanimité des membres présents et représentés

Membres en exercice : 30

Membres présents et représentés : 26

Quorum : 15

Pour : 26

Contre: 0

Blancs : 0

Pour extrait conforme,
Le président de l'université

François GERMINET